

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

ARRÊTÉ

La commission d'examen des vœux d'inscription sur la plateforme Parcoursup statuant en 2026 pour l'entrée en :
Licence mention Sciences pour la Santé: Parcours Sciences pour la Santé

Sur proposition de Gilles RODE Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est; pour l'année universitaire 2026/2027 est ainsi composée :

Jury de 1^{ère} ANNÉE sur la plateforme Parcoursup :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
Président :		
AVILLAC MARIE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
Membres :		
CANADA BRICE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
COLIN CYRILLE	PU PH - Professeur des universités – Praticien hospitalier	UCBL
FAUVERNIER MATHIEU	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
GAILLARD CLAIRE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
LASSET CHRISTINE	PU PH - Professeur des universités – Praticien hospitalier	UCBL
PERRIN CLAIRE	PU - Professeur des universités	UCBL
VAN COPPENOLLE FABIEN	PU - Professeur des universités	UCBL
VIPREY MARIE	MCU PH - Maître de conférences des universités - Praticien hospitalier	UCBL

Le Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est Gilles RODE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 17/11/2025

Le Président de l'Université Lyon 1

Bruno LINA